



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026

Le 19 mai 2026, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Jérôme CARY, Maire, sur la convocation qui a été adressée par le maire le 15 mai 2026 et affichée à son lieu habituel en mairie le 18 mai 2026.

Présent(es)	Mesdames Edith CEGLARZ, Sonia CHAMPOUGNY, Muriel DEBAT, Coralie PICQUOT, Camille PIERLOT, Cindy REMOND, Gwénaëlle HIRTZIG. Messieurs Eric ANCEL, Jérôme CARY, Jean-Marc CRETAL, Philippe DA PONTE, Philippe HALLIER, Francis KUBLER, Patrick L'HUILLIER,
Absent(es) excusé(es)	Ludovic LEGGERI
Absent(es) non excusé(es)	
Procurations(s)	Ludovic LEGGERI donne à Gwénaëlle HIRTZIG
	Présent(es) : 14 Votant(es) : 15

Début de séance : 19h03

L'ordre du jour sera le suivant :

- 17-2026 Nomination du secrétaire de séance
- 18-2026 Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026
- 19-2026 Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS
- 20-2026 Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS
- 21-2026 Commission d'Appel d'Offres
- 22-2026 Désignation du représentant à l'association des communes Forestières
- 23-2026 Proposition des titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs
- 24-2026 Indemnités des élus pour l'année 2025

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 25-2026 Désignation d'un Correspondant Défense
- 26-2026 Groupement de commandes pour l'achat de fournitures

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte cette modification.

.....
Rapporteur : Jérôme CARY

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2026-01 : Convention pour la tonte annuelle des espaces verts – MIGNOT PAYSAGE (plusieurs entreprises consultées dont les Eaux Bleues – l'entreprise locale proposait un meilleur tarif et une prestation supérieure : 20 152 euros)

2026-02 : Avenant n°1 au bail commercial – Laura PITOSET

2026-03 : Convention de mise à disposition de matériel – ANIM'MAI et LES SAZERILLONS (les deux associations ont acheté le matériel, tables et chaises, qui est mis à disposition des autres associations dans la petite salle de la Salle Multi Activités). Francis KUBLER précise que le matériel a été installé ce jour.

.....
Rapporteur : Jérôme CARY

Délibération : 17-2026

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après délibération et à l'**UNANIMITE** le conseil municipal :
Nomme **Patrick L'HUILLIER** en qualité de secrétaire de séance.

.....
Rapporteur : Jérôme CARY

Délibération : 18-2026

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 27 AVRIL 2026

Jérôme CARY précise que le compte rendu a été transmis tardivement suite à un souci administratif.

Plusieurs remarques sont faites sur ce joint par Gwénaëlle HIRTZIG :

- Délibération 12-2026 : Deux noms des abstentionnistes ne sont pas les bons, c'est Eric ANCEL et Philippe DA PONTE qui se sont abstenus. Les non-votants n'ont pas à être cités.
- Délibération 15-2026 : C'est elle qui est intervenue pour préciser l'augmentation des bases même s'il n'y a pas d'augmentation des taux.
- Délibération 16-2026 : les deux abstentionnistes ne sont pas cités : Gwénaëlle HIRTZIG et Ludovic LEGGERI.

Le nouveau compte rendu sera renvoyé avant le prochain conseil.

Après délibération et à **L'UNANIMITE**, le Compte rendu du Conseil du 27 avril 2026 est **APPROUVE** en prenant en compte les changements ci-dessus.

Délibération : 19-2026

DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif qui intervient en matière sociale, en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées (CAF, MSA, associations etc..). C'est un établissement autonome avec une personnalité juridique distincte de celui de la commune.

Il est dirigé par le conseil d'administration, le Maire étant Président de droit du conseil d'administration.

Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration en fonction de l'importance de la commune

Ce nombre est au minima de 8 membres et au maxima de 16 (8 membres élus au sein du conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire).

En conséquence,

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de :

FIXER le nombre de membres à 8, soit 4 membres élus au sein du conseil municipal et 4 membres nommés par le Maire.

.....
Rapporteur : Cindy REMOND

Délibération : 20-2026

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le nombre d'administrateurs élus vient d'être fixé à $4 + 4 = 8$ au sein du conseil d'administration du CCAS.

Il est proposé de procéder maintenant à l'élection des 4 membres « élus », au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Vu les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 du CASF relatifs aux CCAS et aux CIAS,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'unique liste présentée :

Cindy REMOND

Camille PIERLOT

Murielle DEBAT

Sonia CHAMPOUGNY

Et après vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE, APPROUVE** la liste composée de Cindy REMOND, Camille PIERLOT, Murielle DEBAT et Sonia CHAMPOUGNY.

Délibération : 21-2026

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411 – 5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411 – 5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offre (CAO).

Edith CEGLARZ propose de voter à main levée.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

La liste « Naturellement Saizerais ! » présente :

TITULAIRES – 3 sièges : Edith CEGLARZ, Philippe HALLIER, Francis KUBLER

SUPPLEANTS – 2 sièges : Camille PIERLOT, Patrick L'HUILLIER

La liste « Engagés et Unis – Une force pour notre village » présente :

TITULAIRE – 0 siège :

SUPPLEANT – 1 siège : Gwénaëlle HIRTZIG

Après le vote, à **L'UNANIMITE**, sont élus :

TITULAIRES : Edith CEGLARZ, Philippe HALLIER, Francis KUBLER

SUPPLEANTS : Gwénaëlle HIRTZIG, Camille PIERLOT, Patrick L'HUILLIER

Délibération : 22-2026

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

La commune de Saizerais adhère à la Fédération Nationale des Communes Forestières. Cette Fédération représente et fait valoir les droits de la commune auprès des pouvoirs publics et des partenaires de la filière forêt-bois ; elle fait reconnaître les rôles des élus ; nous accompagne dans la mise en œuvre de projet et peut assurer des formations auprès des agents et des élus.

Les élus qui seront désignés comme délégués forêt seront les représentants et interlocuteurs privilégiés de notre collectivité auprès de la fédération nationale des Communes Forestières et de l'association référente.

Après délibération et à **L'UNANIMITE**, le conseil municipal décide de :

DESIGNER :

- Monsieur Patrick L'HUILLIER comme représentant titulaire
- Philippe DA PONTE comme représentant suppléant

de la commune au sein de la Fédération Nationale des Communes forestières et de l'association référente.

.....
Rapporteur : Edith CEGLARZ

Délibération : 23-2026

PROPOSITION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID°

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), la taxe d'habitation (TH) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) figurent parmi les impôts directs locaux constituant des recettes pour les budgets des collectivités locales (communes, départements et régions notamment),

Le mode de détermination des bases d'imposition est particulier pour chacune de ces taxes. Cependant dans tous les cas (hors TFPNB), il fait intervenir la valeur locative cadastrale du local, calculée notamment à partir de sa consistance réelle conformément aux dispositions prévues aux articles 324 L à 324 X de l'annexe III du Code Général des Impôts (CGI),

La mise à jour de ces bases par l'administration fiscale est réalisée grâce à un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation voire des rénovations conséquentes.

En outre, l'instruction de contentieux peut également donner lieu à une mise à jour de ces bases. La commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants nommés par le directeur régional ou département des finances publiques sur propositions de la liste des contribuables dressée par le conseil municipal. Le Maire est président d'office de la commission.

Edith CEGLARZ explique que, comme vu lors du vote du budget, ces taxes (recettes) sont importantes au niveau de la commune.

Après délibération et à **L'UNANIMITE**, le conseil municipal, propose la liste ci-dessous de commissaires à la CCID :

1. Edith CEGLARZ (élue)
2. Gwénaëlle HIRTZIG (élue)
3. Jean-Marc CRETAL (élu)
4. Eric ANCEL (élu)
5. Philippe DA PONTE (élu)
6. Coralie PICQUOT (élue)
7. Laurent KOBLER (commerçant)
8. Edouard BEAU (agriculteur)
9. Catherine JUIN (administrée)
10. Pier Giovanni LEONARDI (administré)
11. Jean Luc BETEMPS (administré)
12. Christine MALGLAIVE (administrée)

.....
Rapporteur : Edith CEGLARZ

Délibération : 24-2026

INDEMNITES DES ELUS 2025

Il y a lieu, chaque année, avant le vote du budget normalement, de rendre compte du montant des indemnités perçues par les élus.

Madame Edith CEGLARZ présente, pour information, l'état récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2025. Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

2025	Ludovic LEGGERI	Jean-Luc ERB	Laetitia ASCHBACHER	Christophe CHILLET	Catherine JUN	Gilles PRETAT	TOTAL
Commune	25 452,36 €	9 766,56 €	9 766,56 €	9 766,56 €	9 766,56 €	9 766,56 €	74 285,16 €
Communauté de Communes	8 132,28 €						8 132,28 €
TOTAL	33 584,64 €	9 766.56 €	9 766.56 €	9 766.56 €	9 766.56 €	9 766.56 €	82 417,44 €

Jérôme CARY précise que les indemnités versées par la Communauté de Communes « Bassin de Pompey » n'est pas à la charge de la commune.

Délibération : 25-2026

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le correspondant défense est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Jérôme CARY propose au conseil la candidature de Jean Marc CRETAL.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de :

- **DESIGNER** Jean Marc CRETAL en qualité de Correspondant défense

Le conseil, à **L'UNANIMITE**, vote pour Jean Marc CRETAL en qualité de Correspondant Défense.

Délibération : 26-2026

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE FOUNTURES

Le groupement de commandes portant sur la fourniture de papiers arrive à échéance le 26 juillet 2026.

La Communauté de Communes agira en qualité de coordonnateur du groupement et sera chargée de la préparation, la passation et la signature de l'accord-cadre. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des bons de commandes pour ce qui le concerne. L'objectif de ce groupement de commandes est de massifier les besoins afin d'attirer le plus d'acteurs économiques afin d'optimiser l'achat public.

Jérôme CARY précise que, selon les besoins, nous ne serons pas toujours obligés de passer par cette procédure.

Il vous est demandé d'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commande, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de désigner les représentants de la commune admis à siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commande pour l'achat de fourniture de papier d'impression.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

DESIGNE Edith CEGLARZ membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

DESIGNE Murielle DEBAT suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

.....

Jérôme CARY remercie Gwénaëlle HIRTZIG pour les remarques faites au niveau du Compte rendu et clôture la séance.

Fin du Conseil à 19 h 40

.....

Questions / réponses dans la salle :

Jérôme CARY demande au public s'il y a des questions.

Trois personnes interviennent hors du conseil : Jean Luc ERB, Pascal BEAU et Pascaline

Jean-Luc ERB aborde plusieurs sujets :

- Les alarmes des bâtiments communaux alertent toujours sur son téléphone personnel. Francis KUBLER indique que depuis ce jour, suite aux passages des techniciens, le problème est résolu, l'ancien maire ayant suspendu la ligne, il a fallu remettre à jour le système.
- Une demande de rendez-vous par le biais de Ludovic LEGGERI, puis Patrick L'HUILLIER n'a pas donné suite. Monsieur le Maire lui propose de le recevoir sur rendez-vous prochainement, il est tout à faire d'accord pour le rencontrer.
- La vidéo du dernier conseil municipal est pour lui un « spectacle inquiétant ». Il n'est pas d'accord avec les dires et les votes concernant le compte administratif et le compte de gestion, votés en même temps, il considère que c'est incohérent. Monsieur le Maire, Edith CEGLARZ et Philippe HALLIER expliquent les incompréhensions. Quant à la question lors de ce conseil de Philippe HALLIER sur la possibilité de voter un budget de fonctionnement négatif, il est expliqué à Jean Luc ERB que ce ne sont pas son interprétation n'est pas correcte, en effet, Philippe HALLIER, comme écrit au PV du Conseil a demandé s'il était possible de voter un résultat négatif et non le budget de fonctionnement.

S'en sont suivis plusieurs débats tendus entre Jean Luc ERB et plusieurs élus.

Monsieur le Maire le recevra en rendez-vous afin de reprendre les différentes thématiques posément. Edith CEGLARZ lui propose également de le recevoir pour lui présenter tous les documents comptables et administratifs.

Pascal BEAU demande si comme son intervention lors de la fin du dernier conseil du 27 avril, ce débat apparaîtra sur la vidéo rendue publique.

Philippe HALLIER profite de ce sujet pour préciser qu'il ne donne pas son accord pour la diffusion des débats après la clôture du Conseil, qui prend fin dès que les points à l'ordre du jour ont été évoqués.

Pascaline BOUCHER intervient pour les problématiques de stationnement tous les jours de semaines. En effet, chaque fin de journée, des véhicules stationnent devant son allée de garage, pour récupérer leurs enfants au périscolaire. Elle souhaite que cela cesse, car dure depuis plusieurs années. L'accès à son garage est primordial surtout à cette période de la journée pour raisons personnelles. Elle se plaint d'agressions et d'insultes verbales de la part des conducteurs. Coralie PICQUOT intervient pour lui préciser qu'elle peut inciter la violence verbale en réponse à son agressivité et son attitude insultante envers les personnes.

Monsieur le Maire clôt le débat ; ce sujet individuel doit être abordée d'une autre façon et s'inscrit dans un projet global, en lien étroit avec la CCBP, de révision de la voirie et du plan de

stationnement et circulation de la rue.

Philippe HALLIER informe qu'une Borne de recharge électrique va être installée sur le parking de la mairie, sur le domaine public. Les gens de Saizerais se branchent chez eux, cette borne serait plutôt dédiée aux « passages », ce qui pourrait faire fonctionner les commerces.

Fin des débats à 20 h 20

Le secrétaire de séance,
Patrick LHUILLIER



Le Maire,
Jérôme CARY



